

Annonces et positions de la Direction

La certification se déroulera du 27 au 30 novembre 2025.

Les sites seront fermés entre le 23 décembre 2025 et le 2 janvier 2026.

La réunion d'un groupe de travail a abouti à la rédaction d'une charte anti-harcèlement définissant le process de signalement. La plateforme extérieure Whispli a été choisie pour recueillir les signalements. Les salariés peuvent aussi saisir les référents harcèlement (Christelle VIRION, Giovanni DI NATALE), les représentants du personnel ou les RRH.

La Direction rappelle l'importance du principe de déconnexion pendant les congés.

Positions du CSE

Le CSE estime qu'il est temps que la Direction se remette en question. En effet, l'Inspection du travail a déjà retoqué deux fois son plan d'action sur l'égalité professionnelle, après l'échec des négociations avec les organisations syndicales.

D'une manière générale, Le CSE considère que la Direction devrait reconnaître que toute sa politique actuelle provoque une forte désapprobation de la part des salariés, au-delà même du cas de la réforme du télétravail.

Le CSE fustige l'attitude de la Direction qui a informé les salariés, la veille au soir de la journée de grève du 18 septembre, qu'ils pouvaient télétravailler ce jour-là. Par conséquent, beaucoup de salariés n'en ont pas eu connaissance et ont été bloqués dans les embouteillages.

Le CSE dénonce les pressions que font subir certains managers aux coordinatrices commerciales et demande à la Direction de leur rappeler les règles en matière de déconnexion.

Réforme du télétravail

Le CSE considère que les 6 commentaires négatifs postés sur Glassdoor reflètent un état de malaise global au travail ressenti par les salariés, nourri en partie par la réforme du télétravail.

Le CSE estime que la réduction du télétravail à un seul jour par semaine provoque des départs.

La Direction nuance ces propos en jugeant que ces 6 commentaires négatifs ne traduisent pas un mécontentement massif, même si elle reconnaît que la réforme du télétravail n'a pas toujours été bien accueillie.

Le CSE rappelle à la Direction qu'elle doit obligatoirement mesurer l'impact environnemental de sa décision.

La Direction indique que l'impact environnemental de la réforme du télétravail sera certainement mesuré en fin d'année ou au début de l'année 2026.

Marche des affaires

JCDecaux a signé un contrat avec Carmila, société foncière propriétaire des hypermarchés Carrefour. JCDecaux deviendra ainsi l'afficheur dans les galeries marchandes des hypermarchés Carrefour (digital) et sur les parkings (digital et Mupi déroulants).

Orientations stratégiques

- Le CSE demande une politique de formation et de GPEC adaptée aux évolutions liées aux transformations du marché.
- Le CSE demande des mesures spécifiques pour l'accompagnement des seniors et la gestion du fort turn-over dans certaines directions.
- Le CSE demande une évaluation précise de l'impact de la sous-traitance sur l'emploi interne et sur les conditions de travail.